

Premiers retours de l'enquête Sumer*

Intérêt des résultats pour les projets de Service

Il existe plusieurs sources de données chiffrées ou qualitatives pour participer au diagnostic de besoins et à la cartographie des risques professionnels, mais l'enquête Sumer 2010, qui présente des chiffres récents sur l'exposition aux risques professionnels, est une source qui mérite d'être prise en compte.

Beaucoup de SSTI ont participé en 2009-2010 à l'enquête Sumer, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs médecins. Les premiers résultats nous parviennent sous la forme d'un document en quatre pages, publié par la Dares**, sur l'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010. Pourquoi les résultats de cette enquête nous intéressent-ils et quels sont-ils ?

Utilité

Les résultats de cette enquête nous concernent-ils ?

Oui, selon les experts de la Dares, les salariés enquêtés sont représentatifs de près de 22 millions de salariés. De plus, ces premiers résultats portent, en particulier, sur les 17 millions de salariés du secteur privé, c'est-à-dire l'essentiel des salariés des entreprises adhérentes des SSTI.

Quel est l'intérêt de ces résultats pour élaborer le diagnostic de besoin, première étape du projet de Service ?

L'enquête Sumer dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Elle permet de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions et de définir des actions de prévention prioritaires pour les acteurs impliqués dans le domaine du travail et de la Santé au travail.

Quelle est la valeur ajoutée de cette enquête effectuée par des médecins ?

Cette enquête présente le double intérêt de reposer, d'une part, sur l'expertise professionnelle du médecin du travail, qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part, sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares.

Au-delà de l'évolution entre 1994 et 2010, présentée dans cet article, quels sont les chiffres bruts actuels ?

Cet article, premier d'une série présente, certes, l'évolution sur 16 ans, mais aussi une partie des chiffres bruts, et va être suivi de plusieurs autres publications. En attendant les parutions sur l'intégralité des chiffres 2010, vous pouvez aussi consulter les schémas réalisés à partir des chiffres 2003 par le pôle médico-technique, sur le site du Cisme. Ces courbes seront, bien sûr, actualisées, dès parution de l'ensemble des résultats 2010.

Valeur

Qui est à l'origine de cette enquête ?

Elle a été lancée et gérée conjointement par la Direction générale du Travail (et, en son sein, l'inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Cette enquête est-elle reconnue par les statisticiens ?

L'enquête Sumer 2010 est entrée dans le cadre des grandes enquêtes statistiques reconnues par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), puisqu'un avis d'opportunité et le label de qualité statistique lui ont été accordés, respectivement en 2007 et 2008.

Comment a-t-elle été conduite ?

L'enquête s'est déroulée sur le terrain de janvier 2009 à avril 2010. 2.400 médecins du travail, soit plus de 20 % des médecins du travail en exercice, ont tiré au sort, selon une méthode aléatoire, 53.940 salariés, parmi ceux qu'ils voyaient en visite périodique, dont 47.983 (soit 89 %) ont répondu.

Le protocole de l'enquête Sumer 2010 est identique à celui des enquêtes de 1994 et 2003, afin de permettre les comparaisons dans le temps.

Le médecin enquêteur s'appuie, d'une part, sur les déclarations du salarié lors de la visite médicale, d'autre part, sur son expertise. Cette expertise se fonde généralement sur sa connaissance du terrain et des procédés de travail spécifiques au poste, à l'entreprise ou au métier du salarié. En cas de doute sur



L'enquête Sumer 2009-2010 a mobilisé 2.400 médecins du travail, soit plus de 20 % des médecins du travail en exercice.

une déclaration du salarié, le médecin peut réaliser une visite du poste de travail, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le salarié remplit, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire, qui porte sur son vécu du travail et permet d'évaluer les facteurs psychosociaux de risque rencontrés sur le poste de travail.

Résultats de cette analyse de l'évolution 1994-2010

Il ressort de cette étude que les expositions aux risques professionnels identifiés pour les salariés du secteur privé ont évolué de manière différenciée.

Une baisse des expositions aux agents chimiques depuis 2003

En 2010, un tiers des salariés du secteur privé ont été exposés à au moins un produit chimique. Cette proportion a diminué entre 2003 et 2010, pour revenir à un pourcentage proche de celui de 1994.

* *Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels.*

** *Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.*

Pour les agents biologiques, forte progression des expositions dans le contexte de pandémie grippale de 2009

En 2010, 18 % des salariés du secteur privé déclarent avoir été exposés à des agents biologiques, lors de la dernière semaine travaillée, contre 12 % en 2003 et 10 % en 1994. Cette progression concerne particulièrement les employés de commerce et de service, ainsi que les ouvriers qualifiés ou non. Ce sont surtout les expositions à des agents biologiques émanant d'autres personnes qui progressent. Elles concernent 5 % des salariés en 1994, 6 % en 2003 et 10 % en 2010. En revanche, les expositions aux agents biologiques émanant d'animaux sont restées stables sur la période, aux alentours de 2 %.

Une variation inégale des contraintes physiques

En 2010, 40 % des salariés étaient soumis à au moins une contrainte physique intense dans leur travail, lors de la dernière semaine travaillée, soit 46 % de moins qu'en 1994.

Le chiffre des salariés exposés à des manutentions manuelles est en légère baisse depuis 1994, atteignant 6 %. Les ouvriers non qualifiés sont les plus exposés.

La proportion des salariés exposés aux contraintes posturales (position à genoux, accroupi, en torsion, maintien du bras en l'air, etc.) est, lui, stable entre 2003 et 2010, après avoir légèrement diminué entre 1994 et 2003, à l'exception des employés de commerce et de service et des ouvriers non qualifiés, pour lesquels les contraintes posturales augmentent.

La proportion des salariés exposés à la conduite professionnelle s'est stabilisée entre 2003 et 2010, autour de 26 %.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

Entre 2003 et 2010, en revanche, les rythmes de travail se stabilisent, alors que l'autonomie des salariés les plus qualifiés recule.

Sur cette dernière période, les salariés interrogés se plaignent moins sou-

vent de manquer de moyens pour faire correctement leur travail, mais ils signalent plus fréquemment subir des comportements hostiles, ou ressentis comme tels, dans le cadre du travail. Les contacts avec le public ont augmenté, mais le nombre d'agressions est en diminution.

Certes, il existe plusieurs sources de données chiffrées ou qualitatives pour participer au diagnostic de besoins et à la cartographie des risques professionnels, mais l'enquête Sumer 2010, qui présente des chiffres récents sur l'exposition aux risques professionnels, est une source qui mérite d'être prise en compte.

Soyons-en sûrs, ce premier article sur les données 2010 et l'évolution entre 1994 et 2010 va vous permettre d'opérer des comparaisons ou des extrapolations, qui seront complétées par les articles à venir, dont nous vous informons. Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger cet article à l'adresse suivante : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012-023.pdf>.



À noter

Rendez-vous à Clermont-Ferrand du 5 au 8 juin 2012

32^{èmes} Journées Nationales de Médecine et Santé au travail

Du 5 au 8 juin prochain se dérouleront, à Clermont-Ferrand, les 32^{èmes} Journées nationales de médecine et Santé au travail. Pour tenir compte de l'évolution du contexte institutionnel et des réflexions menées par les acteurs de la Santé au travail sur les moyens de réaliser leurs missions et de préserver le sens de leur action, ce rendez-vous s'intéressera aux neuf thèmes suivants :

1. Responsabilités en matière de santé mentale dans l'entreprise : conditions et enjeux du "bien-faire", du "bien-vivre" et du "bien-être" au travail.
2. Santé au travail et promotion de la Santé.
3. Cœur et travail.
4. L'équipe Santé au travail : le médecin du travail, manager.
5. Surveillance épidémiologique et vigilance en milieu professionnel.
6. Surveillance biométriologique en Santé au travail.
7. Addictions et travail.
8. Information sur les dangers et les risques en milieu professionnel.
9. Risques émergents et communications diverses.

Ces journées sont destinées à tous les acteurs de la Santé au travail. Et, comme pour les précédents congrès nationaux de médecine et santé au travail, le Cisme, aux côtés de la Docis et de l'Àfometra, sera présent sur son stand n° D2, où nous vous accueillerons pour vous présenter nos travaux et répondre à vos questions, et interviendra au travers d'une communication¹ et d'un poster².

1 : Le jeudi 7 juin de 17h00 à 17h15 – Session C4 : L'équipe Santé au travail ; le médecin du travail, manager – "Quelles sont les règles juridiques et les responsabilités encadrant les relations entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire ?"

2 : "Des Thésaurus Harmonisés pour faciliter la surveillance épidémiologique et la vigilance".

